Intervention NAVETTES LACUSTRES

Bien que le groupe Ensemble pour Anières trouve intéressante la mise en place d’un mode de transport lacustre entre les deux rives, il n’adhère cependant pas au projet tel que proposé aujourd’hui, qui vise à relier Anières à Versoix, et ceci pour différentes raisons.

**L’adhésion des Aniérois est faible :** le résultat du sondage effectué sur Corsier, Anières et Hermance a reçu 418 retours, sur 2636 envois.

Sur ces 418 retours, 272 réponses étaient positives, – à la fois des utilisateurs potentiels réguliers et des utilisateurs potentiels ponctuels –. Sur ces 272 réponses positives, combien de personnes ont-elles répondu en y ajoutant une condition, comme par exemple : « j’utiliserai la navette que si je peux emmener mon vélo sur le bateau » ? Statistiquement, une réponse conditionnée ne peut être considérée comme positive et doit être exclue du comptage. De plus, on peut considérer que les 2218 personnes qui n’ont pas pris le temps de répondre sont des personnes peu intéressées par ce projet. **Ce projet ne fait donc pas véritablement l’approbation des habitants de de notre région, telle est notre lecture du résultat de ce sondage**.

Tenant compte de la mise en service de cette navette annoncée pour le 11 juin prochain, ce projet n’est pas suffisamment abouti selon nous, car des questions importantes se posent encore.

**Qu’en est-il de son financement** ?

Pour un coût de plus de 1 million sur deux ans – temps minimum de test exigé par la CGN – et des recettes estimées à 250'000 francs sur la même période, **comment va être financée la différence ?**  Les communes de Corsier et d’Hermance vont- elles participer au financement de ce projet ? Et si oui, à quelle hauteur ? La même question se pose pour la commune de Versoix.

Ensemble Pour Anières relève au passage que le coût de l’étude menée pour ce projet test s’élève tout de même à 70'000 francs ce qui lui paraît être une somme non négligeable

**Qu’en est-il du prix de l’abonnement ?**

Pour le transport en navette seulement, sera-t-il de 1800 francs annuellement comme indiqué par M. Stuckiou de 500 francs, comme annoncé dans le sondage et à travers la presse ? Par qui et comment vont être définis les tarifs ?

Comment va être résolue **l’accessibilité à ce mode de transport pour les personnes à mobilité réduite**, sachant que ces bateaux ne sont pas adaptés à leur situation ? De plus, l’accès au lac est très pentu, donc difficilement praticable pour une personne handicapée ou âgée.

**Par ailleurs,** selon la matrice produite par le Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) de la région du Grand Genève, portant à la fois sur les transports publics, le réseau routier, la mobilité douce et le stationnement, dont l’état de référence **date** de 2014, il est estimé une demande d’environ 450 voyages par jour, essentiellement de pendulaires du Grand-Genève.

**Une réelle question quant au stationnement se pose donc.** Pour permettre aux utilisateurs de la navette de déposer leur voiture la journée à Anières, il est **envisagé** d’aménager en zone de stationnement longue durée, 30 places dans le parking de l’Ancien Lavoir et 10 places situées sur la route d’Hermance. Ensemble pour Anières relève que cet aménagement se fera au détriment des autres usagers, tels que les gens de passage, les visiteurs de la galerie, les clients des commerces et des restaurants, les personnes se rendant au temple, les usagers du port, **les Anièrois eux-mêmes** etc

Sans places de stationnement suffisantes pour les automobilistes – et Monsieur Stucki annonce qu’il faut s’attendre à un nombre élevé de voitures – les potentiels passagers pourraient choisir de se déplacer en **vélo**. Qu’en est-il de leur stationnement et de leur embarquement sur le ColVERt ?

**Le groupe Ensemble Pour Anières souhaite relever d’autres points importants encore :**

**Le port d’Anières** est l’accès le plus important au lac pour ses habitants. Ensemble pour Anières souhaite qu’ilsoit maintenu prioritairement comme **zone de détente**, car bien qu’Anières se situe dans le haut du palmarès des communes possédant l’une des plus longues étendues de rives lacustres, elle ne possède que très peu d’accès public au lac. Ensemble pour Anières souhaite donc privilégier ce lieu de détente et de rencontre, car il participe au bien vivre ensemble.

Dans le projet qui nous occupe, la CGN demande qu’un abri soit aménagé pour les voyageurs. Un projet pour cet abri nous sera soumis dans le cadre d’une étude sur l’embellissement du port et du village. Pour nous, cet abri va plutôt amputer l’espace réservé à la détente.

Par ailleurs, ce projet qui va amener un nombre important d’utilisateurs venant de l’extérieur, se heurte à la **philosophie du Masterplan et aux travaux actuels menés dans le cadre de l’étude du plan directeur communal**. En effet, après avoir relevé les nuisances dues à l’augmentation continue du trafic routier sur la commune, il est question aujourd’hui de rendre à la route d’Hermance sa fonction première de route villageoise en faisant passer le plus gros du trafic sur la route de Thonon, d’aménager des axes dits « chemin des écoliers », d’imaginer la rue Centrale en zone piétonne, etc.. A notre sens, ce projet de navette lacustre ne s’inscrit pas dans l’étude menée parallèlement par la commission ad’hoc « Plan Directeur Communal » qui vise, entre autre, la diminution du trafic routier dans la commune.

Ensemble Pour Anières n’est pas opposé à des projets innovants, écologiques et fédérateurs et relève avec satisfaction l’ambition de nos autorités de vouloir **contribuer**, à hauteur des possibilités de la commune, à la résolution du problème important de la circulation dans notre canton.

Cependant, l’offre proposée par Anières pour se rendre sur la rive droite et jusqu’à la gare Cornavin, existe déjà aujourd’hui, dans un même temps de trajet, grâce à la ligne des TPG **« G+ ».** Cette ligne a en plusl’avantage d’avoir un parking au départ de Veigy et d’être reliée au bus B.

Et puis, au vu de l’arrivée prochaine du **CEVA**, ne serait-il pas plus pertinent de faire une étude sur les rabattements des habitants de la région Arve et Lac sur les gares du CEVA ?

Enfin, relevons encore que durant la phase test de la navette, des travaux importants sur la route Suisse viendront perturber la ligne du bus U, desservant Versoix-Bourg à la Gare de Cornavin.

Ensemble pour Anières n’est donc pas favorable au projet des navettes lacustres tel que proposé, non pas parce qu’il ne veut pas d’un projet innovant, écologique et fédérateur, mais parce que celui proposé

* n’est pas suffisamment abouti, tenant compte de sa mise en service annoncée pour la mi-juin ;
* est inadapté à la configuration et aux infrastructures actuelles de notre commune ;
* nuit à la zone de détente qu’est le port, accès public le plus important au lac pour les anièrois ;
* va à l’encontre d’un objectif important du plan directeur communal : « la maîtrise du trafic routier dans notre village » ;
* présente un coût démesuré par rapport au peu d’avantages qu’il va apporter tant pour les anièrois que pour la région.